



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023**  
**À 18h**

Délibération 2023 / 91  
(3<sup>ème</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : **27**  
Présents : **17**  
Votants : **21**

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
**31/10/2023**

Date de l'affichage à la  
Mairie du procès-verbal  
de la séance :  
**10/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 novembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGÉARD Michel, BALLARIN Lydia, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : DELEUZE Christian (donne pouvoir à PUECH Roland), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** : COQUEAU Stéphane,

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : ADRESSAGE – MODIFICATION PORTANT SUR LA DENOMINATION ET LE NUMEROTAGE DES VOIES DE LA COMMUNE DE GRAMAT.**

Par délibération n° 25/2021 du 07 avril 2021 et n° 03/2023 du 22 février 2023, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies et lieux-dits de la Commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'Article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination et la numérotation des voies de la Commune de Gramat et la nécessité d'y apporter certaines modifications ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE et ADOPTE** la modification du nom des adresses suivantes :

- La Route du Verdier devient la Route du Verdié ;
- La Place du 19 mars est créée ;
- La Rue des Picarellous devient la Rue des Picarelous.

**AR Prefecture**

046-214601288-20231109-2023\_91-DE  
Reçu le 09/11/2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

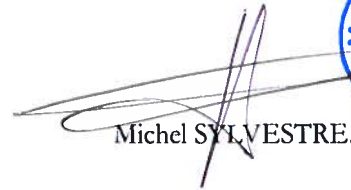
POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



CHAVET-JABOT Francis.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

